

ARBOH – Conditions générales de vente

(Version en vigueur au 10 février 2025)

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société ARBOH fournit notamment à sa clientèle les services de d'élagage, de taille et d'entretien arbres, arbustes, haies ou autres espaces verts et de conseil et de diagnostic en matière de végétaux (ci-ensemble, les « **Services** ») et/ou vend à sa clientèle des végétaux (ci-après les « **Produits** ») (ARBOH et le Client sont ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » et, pris individuellement, une « **Partie** »).

La société ARBOH est une société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé 9 rue de la Fromendière – 72100 LE MANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 933 726 317, ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR62933726317.

Contact :

Email : arbohelagage@gmail.com

Téléphone : 06 09 72 13 91

1. DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, les termes et expressions commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

- « **ARBOH** » désigne la société dont les mentions légales figurent en préambule des présentes.
- « **Client** » désigne tout acheteur de Services agissant, sans distinction, en qualité de consommateur, de non-professionnel ou de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.
- « **Client Consommateur** » désigne tout acheteur de Services agissant en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.
- « **Client Professionnel** » désigne tout acheteur de Services agissant en qualité de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.
- « **Conditions Générales de Vente** » désigne les présentes conditions générales de vente applicables aux relations entre ARBOH et le Client.
- « **Conditions Particulières** » désigne les conditions particulières visées à l'Article 3, conclues entre ARBOH et le Client et ayant pour objet de compléter ou d'amender les présentes Conditions Générales de Vente, en précisant notamment la nature et la quantité des Services fournis au Client ainsi que leurs modalités tarifaires et de livraison des Produits.
- « **Contrat** » désigne ensemble les Conditions Générales et les Conditions Particulières. Le Contrat est réputé conclu selon les modalités prévues à l'Article 3.
- « **Produits** » désigne l'ensemble des végétaux proposés à la vente.
- « **Services** » désigne l'ensemble des prestations proposées à la vente par ARBOH.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes de Services et/ou de Produits conclues entre ARBOH et un Client.

Les Conditions Générales de Vente constituent le socle unique de la négociation commerciale entre ARBOH et un Client. Elles s'appliquent ainsi à l'exclusion des clauses pouvant figurer sur les documents d'un Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales de Vente sont systématiquement soumises au Client sur un support durable avant la conclusion du Contrat. Elles entrent en vigueur le jour de leur acceptation par le Client pour toute la durée du Contrat.

Les Conditions Générales de Vente opposables au Client sont celles qu'il a dûment accepté.

Toutes dérogations ou modifications aux présentes Conditions Générales de Vente devra faire l'objet d'un accord écrit de ARBOH.

3. CONDITIONS PARTICULIÈRES – CONCLUSION DU CONTRAT

Tout achat de Services et/ou de Produits donne lieu à la remise au Client d'un devis prenant la forme de Conditions Particulières, auquel sont annexées les Conditions Générales de Vente.

Tout devis mentionne :

- (a) Les caractéristiques essentielles du ou des Services proposé(s) ;
- (b) Le prix du ou des Services ; et
- (c) En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai dans lequel ARBOH s'engage à exécuter le ou les Services et/ou livrer le ou les Produits.

Les quantités mentionnées dans les Conditions Particulières le sont à titre estimatif et sont, en fonction des Services et/ou des Produits commandés, susceptibles d'évoluer. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude des Conditions Particulières et de signaler immédiatement toute erreur à ARBOH.

Les Conditions Particulières établis par ARBOH sont valables pendant une durée d'un(1) mois.

La conclusion du Contrat entre ARBOH et le Client s'opère par la signature du devis par le Client et, le cas échéant, par le versement d'un acompte de 30% demandé par ARBOH, ce qui emporte acceptation sans exception ni réserve des Conditions Générales de Vente lesquelles prévalent sur toutes autres conditions.

Le Contrat est réputé conclu à la date de réception par ARBOH du devis signé par le Client.

Toute modification ultérieure des Conditions Particulières conclues entre les Parties devra faire l'objet d'un nouveau devis établi par ARBOH.

ARBOH se réserve le droit de refuser toute modification ultérieure.

4. ANNULATION

En cas d'annulation de la commande par le Client après la signature des Conditions Particulières et le versement de l'acompte le cas échéant, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à ARBOH et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARBOH se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

5.1. Tarifs

Les Services et/ou les Produits sont vendus selon les tarifs en vigueur au jour de la conclusion du Contrat, tels qu'indiqués sur les Conditions Particulières.

Les frais accessoires sont facturés au Client selon les tarifs figurant sur les Conditions Particulières. À ce titre, le prix des Services et/ou des Produits ne comprend pas les frais de transport et de livraison, de location de matériel, frais d'évacuation ou tous autres frais annexes (assurance) qui sont à la charge exclusive du Client et spécifiés dans les Conditions Particulières.

Les tarifs sont exprimés en euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et ne comprennent pas les frais accessoires. Tout changement du taux de TVA sera répercuté sur le prix des Services et/ou des Produits.

Les offres promotionnelles ne sont valables que dans la double limite des stocks disponibles et de la durée de validité de l'offre concernée.

5.2. Modalités de paiement

Le prix des Services est payable uniquement dans la devise euros.

Le paiement s'effectue au comptant ou de la manière suivante :

- Un acompte de 30 % TTC s'il a été exigé et encaissé par ARBOH lors de la conclusion du Contrat dont le montant et le moyen de paiement figurent sur les Conditions Particulières,
- La totalité du prix ou le solde du prix le cas échéant est payé(e) dans les 30 jours suivant la date de la facture adressée au Client.

À défaut de paiement de l'acompte de 30%, ARBOH se réserve le droit de ne pas valider la commande et de ne pas débiter la réalisation des Services et/ou la livraison des Produits malgré la conclusion du Contrat.

Le paiement est effectué en espèces, par virement bancaire, chèque bancaire ou selon les modalités spécifiées dans les Conditions Particulières.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par ARBOH, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini ci-dessus, sera de plein droit acquis à ARBOH et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Aucun escompte n'est consenti en cas de règlement intégral anticipé du montant dû par le Client.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par ARBOH.

5.3. Retard et défaut de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal majoré de cinq (5) points du montant toutes taxes comprises du prix figurant sur la facture, seront automatiquement dues par le Client et de plein droit acquises à ARBOH, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, par le Client Professionnel. ARBOH se réserve le droit de demander au Client Professionnel une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant, sur présentation des justificatifs.

À défaut de paiement du prix dans les conditions susvisées, le Contrat sera, à la seule initiative de ARBOH, résolu de plein droit à l'issue d'un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la mise en demeure du Client de s'exécuter, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, contenant déclaration expresse de ARBOH d'user de la présente clause résolutoire et demeurée, totalement ou partiellement, sans effet pendant le délai susvisé.

Dans ce cas, le Client devra, dans un délai maximal de quinze (15) jours ouvrables à compter de l'expiration du délai susvisé, restituer les Produits à ARBOH dans les conditions des articles 1352 et suivants du Code civil.

ARBOH – Conditions générales de vente

(Version en vigueur au 10 février 2025)

L'acompte versé par le Client restera en tout état de cause acquis à ARBOH à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toute autre action intentée à l'encontre du Client aux fins de réparation du préjudice subi.

En toute hypothèse, ARBOH pourra immédiatement suspendre toute fourniture de Services et/ou de Produits au titre du Contrat.

5.4. Clause pénale

En cas de défaut de paiement du prix par le Client Professionnel, quinze (15) jours après la réception d'une mise en demeure préalable adressée au Client Professionnel et restée sans effet, une indemnité égale à 10% des sommes dues outre les intérêts de retard de l'article 5.3, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels, sera exigible du Client Professionnel, sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

6. FOURNITURE DES SERVICES ET DES PRODUITS

6.1. Obligation de moyens – Délais

ARBOH s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services et/ou les Produits commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyens et dans le respect des délais indiqués, le cas échéant, dans les Conditions Particulières. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Toute photographie transmise au Client par ARBOH en vue et/ou dans le cadre de la fourniture des Services et/ou des Produits est hors du champ contractuel. Par conséquent, aucune réclamation du Client ne pourra être valablement acceptée à ce titre.

Si les Services et/ou les Produits commandés n'ont pas été fournis au Client Consommateur dans un délai de trente (30) jours après la conclusion du Contrat, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client Consommateur, le Contrat pourra être résolu à la demande écrite du Client Consommateur dans les conditions prévues aux articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client Consommateur lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du Contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

6.2. Modifications relatives à la fourniture des Services et des Produits

La fourniture des Services et/ou des Produits pourra avoir lieu en tout autre lieu que celui figurant sur les Conditions Particulières désigné par le Client, sous réserve de respecter un préavis de dix (10) jours, aux frais exclusifs de ce dernier.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services et/ou des Produits et/ou en cas de demande de fourniture de Services et/ou de Produits supplémentaires, dûment acceptée par ARBOH, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client dans les conditions de l'Article 3 ci-dessus.

En cas de modification des conditions de fourniture des Services et/ou de vente des Produits par ARBOH, notamment des quantités mentionnées dans les Conditions Particulières, préalablement à la fourniture des Services et/ou des Produits ou en cours d'exécution desdits Services/Produits, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation au réel complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client dans les conditions de l'Article 3 ci-dessus.

7. RÉSERVE ET RECLAMATIONS

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Services et/ou des Produits, ceux-ci seront réputés conformes au Contrat, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la fourniture des Services et/ou des Produits pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès d'ARBOH.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect des formalités et délais par le Client.

ARBOH remboursera le Client ou rectifiera, dans la mesure du possible, dans les plus brefs délais et à ses frais, les Services et/ou les Produits dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

8. DROIT DE RETRACTATION

Le Client Consommateur dispose, conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation auprès d'ARBOH et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement, sauf si la fourniture des Services et/ou des Produits a commencé, avec l'accord du Client Consommateur, avant la fin du délai de rétractation.

Pour tout Contrat de vente de Produits exclusivement, à l'exclusion donc de toute prestation de services, le délai de rétractation court, au choix exclusif du Client, soit à compter de la réception desdits Produits, soit à compter de la conclusion du Contrat.

Le droit de rétractation peut être exercé par la notification à ARBOH, par lettre recommandée avec demande d'acquittement de réception, du formulaire type de rétractation reproduit en Annexe 1 des présentes ou de toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services et/ou des Produits commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client Consommateur sera effectué dans un délai maximal de quatorze (14) jours à compter de la réception, par ARBOH, de la notification de la rétractation du Client Consommateur.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 1° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé par le Client Consommateur (i) lorsque les Services ont été pleinement exécutés par ARBOH avant la fin du délai de rétractation et/ou lorsque les Produits ont été livrés avant la fin du délai de rétractation et (ii) dont l'exécution ou la livraison a commencé après accord préalable exprès du Client Consommateur et renonciation expresse à son droit de rétractation. Un formulaire de renonciation au droit de rétractation figure en Annexe 2 des présentes.

9. RESPONSABILITÉ – GARANTIES

9.1. Conformité – Vices cachés

ARBOH garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture des Produits commandés, à l'exclusion de toute négligence et/ou faute du Client et des vices cachés dont ARBOH n'avait pas connaissance.

La responsabilité d'ARBOH ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer ARBOH, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de deux (2) ans à compter de la fourniture des Produits.

ARBOH rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Produits jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité d'ARBOH serait retenue, la garantie d'ARBOH serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Produits. La garantie d'ARBOH est limitée au remboursement des Produits effectivement payés par le Client et ARBOH ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'Article 12 ci-après.

Les Produits sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité d'ARBOH ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

9.2. Chute de branches

ARBOH informe d'ores et déjà le Client, qui en prend acte, que dans le cadre d'une prestation de taille ou d'élagage, la chute des branches peut entraîner de petits trous dans la pelouse/gazon et/ou un enfoncement du sol. Aucune remise ou rabais ne sera consenti par ARBOH au Client à ce titre.

10. ASSURANCES

ARBOH est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurances PACIFICA, filiale du Crédit Agricole Assurances

Les attestations d'assurance sont fournies sur demande du Client.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ARBOH reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, plans, prototypes, photographies et documents de toute nature réalisés, même à la demande du Client, en vue de la fourniture des Services et/ou des Produits au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles, plans, prototypes, photographies et documents de toute nature sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'ARBOH qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

12. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

ARBOH se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client selon les modalités définies à l'Article 5.2 des présentes, la propriété des Produits. En tout état de cause, l'acompte versé par le Client restera acquis à ARBOH à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client aux fins de réparation du préjudice subi.

ARBOH – Conditions générales de vente

(Version en vigueur au 10 février 2025)

En revanche, le risque de perte et de détérioration est transféré au Client dès la fourniture des Produits commandés.

13. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations découle d'un cas de force majeure.

Aux fins d'application du présent Article, est constitutif d'un cas de force majeure tout événement habituellement retenu par la jurisprudence française, tout tremblement de terre, incendie, tempête (en ce compris, forte pluie et/ou forte(s) rafale(s) de vent), inondation, foudre, grève du personnel salarié du Prestataire, du fabricant, du transporteur ou blocage des moyens de transport, ainsi que tout autre événement qui se révélerait être irrésistible et imprévisible au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant un cas de force majeure devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si celle-ci est temporaire et ne dépasse pas une durée de quatre-vingt-dix (90) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par tout moyen permettant d'établir la preuve de son envoi.

Pendant cette suspension, les frais engendrés par la situation seront répartis par moitié.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, les présentes et les opérations qui en découlent seront résolues de plein droit, conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil et sans le versement de quelque somme que ce soit.

14. CONFIDENTIALITÉ

ARBOH considère que toutes les informations de quelque nature que ce soit, dont le Client aurait connaissance dans le cadre de la transaction issue du Contrat, sont confidentielles et ne pourront être divulguées à quiconque sans autorisation écrite et expresse d'ARBOH.

Le Client prendra toutes les dispositions utiles afin d'éviter que des renseignements commerciaux et techniques concernant les Services et/ou les Produits et commandes ne soient pas communiqués, même fortuitement à des tiers.

15. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'exécution du Contrat par ARBOH implique des opérations de traitement de données à caractère personnel concernant le Client, telles que ces notions sont définies par la réglementation en vigueur, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que ses textes d'application.

Ces données font l'objet d'un traitement par ARBOH nécessaire (i) à l'exécution du Contrat et, le cas échéant, à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Client, (ii) au respect des obligations légales et réglementaires incombant à ARBOH et (iii) aux fins des intérêts légitimes de ce dernier.

Toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement tel que visé ci-dessus bénéficie sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit à la limitation et un droit d'opposition au traitement effectué sur ces données.

Toute demande d'exercice des droits susvisés doit être adressée par courrier électronique à arbohelagage@gmail.com ou par courrier postal à ARBOH – 9 rue de la Fromendière – 72100 LE MANS (France).

16. AUTONOMIE DES STIPULATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cas où une ou plusieurs des stipulations des Conditions Générales de Vente seraient ou deviendraient nulles, illégales ou inapplicables, l'application des autres stipulations n'en serait aucunement affectée ou altérée.

17. LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les Conditions Générales de Vente et le Contrat sont pour leur validité, interprétation et exécution, soumis au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent d'abord à rechercher une solution amiable à tout différend relatif au Contrat.

Si le litige persiste, ARBOH garantit aux Clients Consommateurs un recours gratuit et effectif à un dispositif de médiation de la consommation auprès de l'ANM Consommation. Le Client Consommateur peut saisir le médiateur :

- Par mail : contact@anmconso.com
- Par téléphone : 01 58 64 00 05

- Par voie postale : 2 rue de Calmar 94300 VINCENNES

Tous les litiges auxquels le Contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résolution, ses conséquences et ses suites, seront soumis aux juridictions compétentes selon les conditions de droit commun.

Dans le cadre d'un Contrat conclu avec un Client Professionnel ayant la qualité de commerçant au sens du Code de commerce et de la jurisprudence française, ces litiges seront soumis au Tribunal de Commerce dans le ressort duquel ARBOH a son siège social.

18. INFORMATION PRECONTRACTUELLE DU CLIENT CONSOMMATEUR

Le Client Consommateur reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du Contrat, d'une manière claire et compréhensible, des Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation et, notamment, les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du ou des Services et/ou du ou des Produits ;
- Le prix du ou des Services et/ou du ou des Produits et des frais annexes ;
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel ARBOH s'engage à fournir le ou les Services et/ou livrer le ou les Produits commandés ;
- Les conditions, le délai et les modalités d'exercice du droit de rétractation ainsi que le formulaire type de rétractation, reproduit en Annexe 1 des présentes ;
- Les informations relatives à l'identité ARBOH, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; et
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

19. ACCEPTATION DU CLIENT

Les Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à ARBOH, même s'il en a eu connaissance.

ARBOH – Conditions générales de vente

(Version en vigueur au 10 février 2025)

Annexe 1

Formulaire type de rétractation (annexe à l'article R. 221-1 du Code de la consommation)

[Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat]

A l'attention de la société ARBOH, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé 9 rue de la Fromendière – 72100 LE MANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 933 726 317

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du Produits (*)/pour la prestation de Services (*) ci-dessous :

Numéro du devis :

Commandé(e) le (*) :

Reçu(e) le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

ARBOH – Conditions générales de vente

(Version en vigueur au 10 février 2025)

Annexe 2

Formulaire de renonciation au droit de rétractation

A l'attention de la société ARBOH, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé 9 rue de la Fromendière – 72100 LE MANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 933 726 317

[Le] [La] [Les] soussigné[e][s], ⁽¹⁾

Nom(s) et prénom(s) :

Date(s) et lieu(x) de naissance :

Nationalité(s) :

Adresse(s) postale :

déclare, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 1° du Code de la consommation :

- autoriser expressément ARBOH à commencer l'exécution de la prestation de Services et/ou la livraison du ou des Produits objet de la commande n° _____ (numéro du devis) avant la fin du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours, lequel court à compter du _____ (date de la signature du devis), soit avant le _____ (date de la fin du délai de rétractation) ; et
- renoncer expressément à mon droit de rétractation.

Fait à

Le

En deux (2) exemplaires originaux

Signature

Nom(s) :
Prénom(s) :

⁽¹⁾ **Rayer la mention inutile**